

TOULOUSE JUDO

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE UTILISATION D'IMAGES FIXES OU ANIMÉES, DE PHOTOGRAPHIES OU DE VIDÉOS, RÉALISÉES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS JUDO

AUTORISATION VALABLE POUR LA SAISON 2008-2009

Dans le cadre des activités du TOULOUSE JUDO, des images fixes ou animées, des photographies ainsi que des vidéos seront réalisées durant toute la saison.

Elles seront mises en évidence sur notre SITE INTERNET que vous pouvez consulter à tous moments (www.toulousejudo.com), afin d'illustrer des techniques, des actions menées pendant la vie du club, des activités dans la cadre du JUDO → (les Calendriers de fin d'Année, la Tombola, la Galette des rois dégustée avec les différents partenaires qui nous aident financièrement, le Repas de NOËL, la Fête de fin d'année, les Regroupements inter-antennes, les Remises de ceintures, les Stages multisports animés pendant toutes les petites vacances scolaires, par les différents enseignants du club).

Elles nous serviront aussi à agrémenter notre rubrique de résultats afin de montrer que le TOULOUSE JUDO est un club qui bouge et qu'il est aujourd'hui un club représentatif dans toutes les tranches d'âges. Nous vous tiendrons informés de toutes utilisations des documents réalisés.

Le Président du TOULOUSE JUDO

.....
Nous soussignons M..... et Mme.....,
demeurant
représentants légaux de l'enfant
 des enfants

autorisons que n'autorisons pas que celui-ci celle-ci ceux-ci, soit(ent) photographié(ée)(és)(ées) dans le cadre de la réalisation du Calendrier 2008-2009 de l'Association Toulouse Judo.

autorisons n'autorisons pas, les dirigeants du TOULOUSE JUDO à utiliser son image leur image sur le SITE INTERNET de l'Association → (www.toulousejudo.com) consultable du monde entier.

Les légendes des photos ou des vidéos ne porteront pas de renseignements susceptibles d'identifier précisément l'enfant (ni nom de famille, ni adresse).

DATE, SIGNATURES ET NOMS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX
(Faire précéder de la mention lu et approuvé)

PRÉSIDENT DU TOULOUSE JUDO
M. JEAN-FRANÇOIS MOUGENOT

